

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique): Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoît VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique): Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Étaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vieille : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, M. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

Délibération n°2020/005464

Rapport n°18 - Prolongation de la convention de secrétariat avec le Syndicat Mixte de Micropolis

Prolongation de la convention de secrétariat avec le Syndicat Mixte de Micropolis

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Prestations du bureau des syndicats »	Montant prévu au budget 2020 : 66 000€ Montant de l'opération : 34 000€ (recettes)

Résumé :

Le secrétariat du syndicat Mixte de Micropolis est assuré par un agent de Grand Besançon Métropole. La convention de secrétariat, signée en 2017, est arrivée à échéance le 31/12/2019. Il est proposé de proroger par avenant cette convention jusqu'au 31/12/2021 (soit 2 ans) afin d'assurer la continuité du secrétariat. La recette pour GBM est évaluée à 34 K€/an.

Le Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM) a signé en 2017 une convention de secrétariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, aujourd'hui Grand Besançon Métropole.

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans en application de l'article L.5216-7-1 du CGCT, permettait au SYMM de bénéficier de certains services assurés par GBM :

1. la gestion administrative et financière :

- ✓ le secrétariat du Syndicat : préparation et suivi des séances du Comité, élaboration et suivi des documents budgétaires, suivi des dossiers techniques...
- ✓ la fourniture des différents consommables utilisés à cette fin,
- ✓ l'affranchissement des courriers émis sous le timbre du Syndicat et le coût des télécommunications,
- ✓ l'utilisation du matériel informatique et des logiciels mis en œuvre,
- ✓ l'utilisation des locaux,
- ✓ le recours aux prestations de conseil effectuées par les différents services mutualisés dont les compétences sont de façon régulière ou occasionnelle mises à la disposition du Syndicat et ne font pas l'objet de rémunération conventionnelle distincte (service juridique, commande publique...)

2. l'assistance technique :

Le recours aux services techniques : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (aide à la constitution technique des marchés, analyse des offres, suivi de chantier...), avis d'experts, conseils divers...

Le coût annuel de cette prestation est de 34 000 €.

Afin d'assurer la continuité des prestations sur 2020 et 2021, il est proposé de proroger de deux années la convention de secrétariat existante.

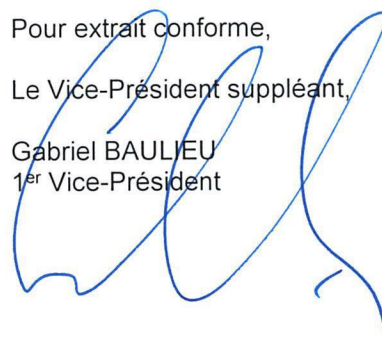
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation de 2 ans de la convention de secrétariat, soit jusqu'au 31/12/2021,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant de prorogation joint en annexe, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2



SYNDICAT MIXTE DE MICROPOLIS

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2017-2019

Entre :

Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en exécution d'une délibération du Conseil communautaire en date du 17/12/2020 ci-après dénommée « GBM », d'une part,

et

Le Syndicat Mixte de Micropolis, ci-après dénommé « le Syndicat » ou « SYMM » représenté par M. Christophe LIME, Président en exercice, autorisé à cette fin par délibération du Comité Syndical du d'autre part,

PREAMBULE

La Direction de l'Administration Générale (DAG), positionnée à GBM, assure depuis la mutualisation des services de la Ville de Besançon avec GBM, les missions de secrétariat et de gestion financière pour le SYMM. La convention de secrétariat conclue entre le Syndicat Mixte de Micropolis et GBM étant arrivée à échéance le 31/12/2019, il convient d'assurer la continuité des missions exercées par la DAG en prorogeant la convention jusqu'au 31/12/2021.

En conséquence il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE L'AVENANT N°1

La convention de secrétariat conclue entre le Syndicat Mixte de Micropolis et GBM est prolongée jusqu'au 31/12/2021.

Article 2 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon, le

Pour Grand Besançon Métropole

La Présidente,

Anne VIGNOT

Pour le Syndicat Mixte de Micropolis

Le Président,

Christophe LIME